

DUOday : 30 mars 2017

Informations pour l'entreprise

Le DUOday est une action nationale qui vise à sensibiliser les entreprises tant privées que publiques à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle donne l'occasion à des travailleurs en place de rencontrer sur leur lieu de travail habituel des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi ou en questionnement par rapport à leur formation professionnelle.

Le DUOday est une occasion d'ouvrir ses portes et de créer un Duo entre un travailleur de votre entreprise et une personne en situation de handicap.

Qu'est-ce que le DUOday peut apporter à votre entreprise ?

- Découvrir et/ou redécouvrir que les personnes en situation de handicap ont des compétences.
- Découvrir les réseaux des professionnels qui travaillent à l'inclusion des travailleurs en situation de handicap.
- S'interroger sur la position de l'entreprise par rapport au handicap, la responsabilité sociétale et l'existence d'un vivier de compétences peu exploité.
- Pour la personne, c'est lui permettre de découvrir un métier, une entreprise et son fonctionnement.

Le Service PHARE prend en charge l'assurance de la personne (accident de travail, responsabilité civile, dommages corporels) pendant le stage. Une convention de stage doit donc être signée entre l'employeur, le stagiaire et le Service PHARE.

Vous désirez ouvrir les portes de votre entreprise lors du DUOday 2017 ; voici comment procéder :

1. Au sein de votre entreprise, définissez le ou les poste(s) et le nombre de jours (entre 1 à 20 jours) que vous désirez proposer à un stagiaire. Parlez-en avec les membres de votre équipe afin de définir un tuteur pour accueillir et accompagner le stagiaire.
2. A partir de janvier 2017, contactez-nous (par mail ou par téléphone) pour avoir un code d'accès à la base de données
3. A partir de janvier 2017, les stagiaires intéressés prendront contact avec vous afin de vérifier si leurs attentes correspondent bien au poste sélectionné. En accord avec vous, il validera son choix.

4. Une fois le stagiaire inscrit pour le poste proposé, remplissez ensemble le formulaire 4 et envoyez-le, par mail (cf adresses mails ci-dessous) ou par courrier au Service PHARE (42, rue des Palais à 1030 Bruxelles).
5. Durant le mois de mars 2017, un agent d'insertion professionnelle du Service PHARE prendra contact avec vous afin de fixer une date pour la signature de la convention de stage.
6. La date limite des inscriptions des entreprises est le 15 février 2017.

Pas encore convaincu ?

Regardez les témoignages réalisés par « Diversicom » lors du DUOday 2015.

https://www.youtube.com/watch?v=FVMlx_2AM4o

Et après ...

Le stage s'est bien déroulé et ce fut une belle expérience et vous souhaitez prolonger cette collaboration.

Vous pouvez prendre votre stagiaire en formation via un contrat d'adaptation professionnelle (apprentissage en entreprise) ou l'engager en bénéficiant d'une prime d'insertion (intervention financière octroyée à l'employeur pour compenser la perte de rendement).

D'autres aides à l'emploi existent et peuvent favoriser l'accès et le maintien à l'emploi de la personne en situation de handicap.

Vous trouverez le descriptif de ces aides sur notre site internet : <http://phare.irisnet.be/>

Dans la rubrique : activités de jour – emploi – emploi dans le secteur ordinaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant le DUOday et les aides à l'emploi :

Brigitte Paquot 02/800.80.32
Etienne Lombart 02/800.80.48
Anne Pondant 02/800.80.97
Sophie de Gasquet 02/800.84.35
Inès Geradin 02/800.81.26

emploi.phare@spfb.brussels